



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candès Saint Martin

Compte rendu Conseil Municipal du 26 MAI 2021

Ouverture de la séance 19h 00

Présents : MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Pascal HUET– Claude THOMAS –Véronique GAROUX– Aurélie DELAPORTE - - Francis KATCHATOUROFF

Représentés : Cécile GAUCHER a donné pouvoir à Stéphan PINAUD, Eric BREILLACQ a donné pouvoir à Stéphan PINAUD, Romane HUET a donné pouvoir à Pascal HUET .

Excusés/ absents : Mégane MONNEAU

Secrétaire de séance : Pascal HUET

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Vote : unanimité pour

1/ COMPETENCE MOBILITE CCCVL

La loi d'orientation des mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019, a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Pour cela, elle permet notamment aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM.

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, a effectué une étude réalisée en novembre 2020 et février 2021 afin de déterminer l'opportunité de devenir AOM.

Devenir AOM permettrait :

- d'adapter l'offre au besoin : lignes régulières, transport à la demande, mobilité électrique, aménagement de liaisons douces
- de coordonner les initiatives locales : transport solidaire, accompagnement des entreprises, plateforme de covoiturage...
- de bénéficier du versement mobilité pour mettre en œuvre les actions.

La région conserverait les lignes bus Rémi, TER et transports scolaires.

La CCCVL a délibéré le 16 mars 2021 actant la prise de compétence Autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Les communes membres doivent délibérer pour acter ce transfert de compétence.

Vote : Acceptation à l'unanimité.

2/ FONDS DE CONCOURS CCCVL

Monsieur le Maire expose qu'une demande de travaux a été déposée par le salon de coiffure au 1 ter route de compostelle, afin d'engager l'installation d'une climatisation au sein du local.

Monsieur le maire, propose de solliciter le fonds de concours pour la l'installation d'une climatisation.

Oui : 8 (dont 3 représentés)

NON : néant

ABSTENTION : 2

3/ CONCESSIONS CIMETIERE TARIF DUREE ET SUPERFICIE

Monsieur le maire expose que le conseil municipal a délibéré 5 août 2020 afin de proposer un tarif et des durées pour les concessions, mais que le code général des collectivités prévoit que les tarifs soient indiqués avec un prix au m2. Il convient d'annuler et de remplacer cette délibération avec un prix au m2 définit comme suit :

Concessions d'une superficie 2 m2 :

- CONCESSION pour 15 ans : 200 €
- CONCESSION pour 30 ans : 300 €

**CONCESSIONS DITES « CAVURNES » pour une superficie de :
80x80**

- CONCESSION pour 15 ans : 100 €
- CONCESSION pour 30 ans : 150 €

Vote : Acceptation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le conseil scientifique préconise et recommande fortement lors des élections départementales et régionales qui se dérouleront le 20 et 27 juin, que les membres des bureaux de vote soient vaccinés ou effectuent un test dans les moins de 48 h. A ce titre, la préfecture a demandé une liste des élus qui souhaitent se faire vacciner.

Monsieur le maire indique qu'il nous manque des assesseurs afin de tenir les bureaux de vote et il va contacter des administrés inscrits sur la liste électorale afin de leur demander leur aide.

- Véronique GAROUX : Explique qu'une administrée a adressé une photo du toit de la collégiale et il apparaît qu'une tuile est déplacée. A priori il n'y aurait pas de fuite car cela correspondrait à une trappe. Il faudrait vérifier.

Informe qu'un devis a été établi pour effectuer le ménage de la collégiale, un deuxième devis doit être demandé mais l'entreprise ne semble pas experte dans le nettoyage des églises. Véronique GAROUX demande l'avis aux élus. Après débats, il est proposé de valider le devis de l'entreprise OPTIMA qui a l'habitude de nettoyer les églises du secteur.

La séance est levée à 20 h 45.

Fait à Candes Saint Martin, le 31 mai 2021

Le Maire,

Stéphan PINAUD

